

2023

Organisation des formations et des certifications fédérales et professionnelles

màj 11 janvier 2023

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris – @ : ffp@ffp.asso.fr
☎ : 01 53 46 68 68 – 🌐 : www.ffp.asso.fr

Sommaire

- Page 01** Les qualifications de cadres techniques
- Page 02** Les qualifications d'initiateurs
- Page 10** Le monitorat fédéral
- Page 17** Le monitorat fédéral ascensionnel, TFA et Tandem
- Page 18** Les Formateurs de Cadres Techniques (FCT)
- Page 19** La qualification de Directeur Technique
- Page 20** Les qualifications de juges
- Page 21** La formation continue des dirigeants et des directeurs techniques
- Page 22** Qualifications fédérales pour BEES/BPJEPS Tandem
- Page 23** Brevet d'opérateur photo/vidéo TDM en parachutisme
- Page 24** Le CQP « Plieur de parachute de secours »
- Page 25** Le CQP « Réparateur de parachute »
- Page 26** Le CQP « moniteur à plat en soufflerie »
- Page 27** Le CQP « technicien sportif de vol en soufflerie »
- Page 28** Tarifs de formation 2023

LES QUALIFICATIONS DE CADRES TECHNIQUES

Cette brochure présente les formations et les qualifications fédérales relatives à l'encadrement du parachutisme : initiateur, moniteur, formateur, plieur de parachute de secours, réparateur, opérateur vidéo/photo tandem en parachutisme, moniteur de vol à plat en soufflerie, juge et dirigeant.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires notamment les calendriers de toutes les formations sur le site internet de la fédération : www.ffp.asso.fr

Quelle que soit la formation envisagée, avant de débiter un cursus, il faut :

- ✗ Avoir un projet personnel cohérent de formation.
- ✗ S'informer sur les prérequis et les modalités de formation.
- ✗ Se préparer.

LE PROJET PERSONNEL DE FORMATION

Il met en relation,

- ✗ Le profil du candidat.
- ✗ La formation envisagée.
- ✗ Les moyens mis en œuvre.

Il est élaboré par le candidat avant la formation en concertation avec,

- ✗ Les dirigeants de son école d'attache (celle où il exercera en tant que stagiaire).
- ✗ La FFP, organisme de formation.
- ✗ D'éventuels partenaires (employeur, organisme de financement, FFP, Liges, CD, Ecoles, Clubs, etc.).

Il définit,

- ✗ Le profil du candidat.
- ✗ Un objectif : quelle qualification ? À quelle échéance ? Pour quelle fonction ?
- ✗ Le programme prévu de formation : contenus de formation, période d'activité sur une école ou en entreprise.
- ✗ Des périodes d'entraînement et de révision.
- ✗ Des moyens : sauts, matériel, documentation, financement.
- ✗ Un suivi : formateurs ; tuteurs, conseillers pédagogiques ; directeurs techniques, etc.

LES QUALIFICATION FEDERALES

- ✗ Initiateur précision d'atterrissage et voltige.
- ✗ Initiateur vol relatif.
- ✗ Initiateur voile contact.
- ✗ Initiateur freely.
- ✗ Initiateur pilotage sous voile.
- ✗ Initiateur wing suit.
- ✗ Initiateur voile hybride.
- ✗ Moniteur fédéral.
- ✗ Formateur de cadres techniques (FCT).

Elles autorisent l'encadrement à titre bénévole.

- ✗ Juge fédéral.

Toutes ces formations sont réglementées et organisées par la FFP.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL (contre rémunération)

- ✗ Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
BPJEPS : enseignement, organisation et animation des séances de sauts.
- ✗ Les diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
DEJEPS & DESJEPS : diplômes destinés à la formation des moniteurs et à l'entraînement des sportifs SHN
- ✗ **CQP** : Plieur de parachutes de secours
- ✗ **CQP** : Réparateur de parachutes.
- ✗ **CQP** : Moniteur de vol à plat en soufflerie
- ✗ **CQP** : Technicien sportif de vol en soufflerie
- ✗ **BOPVT** : Brevet d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme

Un Certificat de Qualification Professionnelle est une compétence professionnelle reconnue par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche sport et est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. La FFP par délégation de la CPNEF organise ces formations.

Les qualifications BP, DE, DES et CQP font l'objet d'une réglementation qui répond aux principes posés par le code du sport : Art. L212-1 Obligation de qualification.

OBLIGATIONS d'HONORABILITES

Quel que soit le statut : Formateurs de Cadres Techniques (FCT), Initiateurs, Moniteurs en formation (MF, BPJEPS et BEES), Moniteurs (MF, BPJEPS et BEES) ont une responsabilité vis-à-vis des personnes dont ils ont la charge (stagiaires et pratiquants). Il en résulte des obligations quant aux précautions à prendre, aux moyens à mettre en œuvre et aux formations à dispenser, pour donner aux pratiquants l'encadrement qu'ils sont en droit d'attendre : se référer à la réglementation fédérale et à celle du ministère des sports (www.ffp.asso.fr/reglementation/). Ces qualifications font l'objet d'une réglementation qui répond aux principes posés par le code du sport : Art. L212-9 Obligation d'honorabilité.

LES QUALIFICATIONS D'INITIATEURS

Quel est le rôle de l'initiateur ?

Initiateur « PA voltige », « voile-contact » « pilotage sous voile » et « voile hybride » : initier les élèves à la pratique et les préparer à l'obtention du brevet B1 (PA voltige), B3 (voile contact), Bi5 et B5 (PSV) et VH (voilure hybride).

Initiateur « Vol relatif », « freefly », « wing suit » : former les élèves en vol, en vue de l'obtention du brevet B2 (vol relatif), Bi4 et B4 (freefly), WS1, WS2 et WS3 (wing suit)

Conditions d'accès

Etre âgé de 18 ans, être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours, du brevet de la discipline concernée ainsi que du brevet C.

En fonction de la discipline, un nombre de sauts minimum est exigé pour l'entrée en formation.

Posséder un bon niveau technique dans la spécialité choisie et réussir le test d'entrée en formation organisé en début de stage ou lors des sessions de test technique.

Pour les qualifications d'initiateurs vol relatif, voile-contact, freefly, wing suit et voilures hybrides : être capable de filmer des sauts en vidéo.

Organisation des stages

Les stages de formation sont organisés par la FFP ou par une ligue.

La demande de stage online doit être effectuée auprès de la FFP par les ligues pour validation, au minimum un mois avant le début du stage.

Dans chaque spécialité, le stage se déroule généralement sur une semaine, en présence d'élèves.

Programmes de formation

Ils sont spécifiques à chaque discipline mais comportent tous une formation théorique, technique, pédagogique et pratique, au sol et/ou en vol, avec des élèves à initier à la spécialité.

Évaluation

Le candidat doit démontrer, pendant le stage, qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves souhaitant débiter ou se perfectionner dans la spécialité.

INITIATEUR PA/VOLTIGE

Conditions d'accès

Brevets B1 et C.

Test d'entrée en formation

Les candidats peuvent se présenter dans les deux disciplines ou n'opter que pour l'une d'entre elles (PA ou/et voltige).

Précision d'atterrissage (PA) : effectuer deux sauts consécutifs avec un posé sur le disque électronique utilisé en compétition (16 cm de rayon).

Voltige : réaliser deux sauts consécutifs jugés en moins de 10 secondes chacun (pénalités comprises).

Les performances sont attestées par un collège de juges, l'entraîneur national ou une personne désignée par celui-ci à l'occasion de compétitions ou de stages fédéraux officiels et suivant le règlement officiel de compétition en vigueur.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le brevet B1 ou dans le cadre d'un stage d'entraînement programmé par la fédération.

Formation théorique : rôle de l'initiateur PA/Voltige, aspects pédagogiques, programme d'initiation au Brevet B1, définition des fondamentaux en PA et/ou en Voltige, programme de perfectionnement, règlement de la discipline, contrôle médical et information sur le dopage, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, préparation et réglage du matériel de sauts, analyse de sauts à la vidéo, observation de sauts de PA, briefings et débriefings de sauts.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

INITIATEUR VOL RELATIF

Conditions d'accès

Brevets B2 et C.

Test d'entrée en formation

Un saut de séquence à deux.

Départ 3200 m. 35" de travail.


Sortie libre (non accrochée). Testeur flotteur et candidat piqueur. Le testeur reste fixe et garde le même taux de chute ainsi que l'axe de référence pendant toute la durée du saut.


Le candidat est responsable du choix de son équipement (combinaisons, poids, etc.).

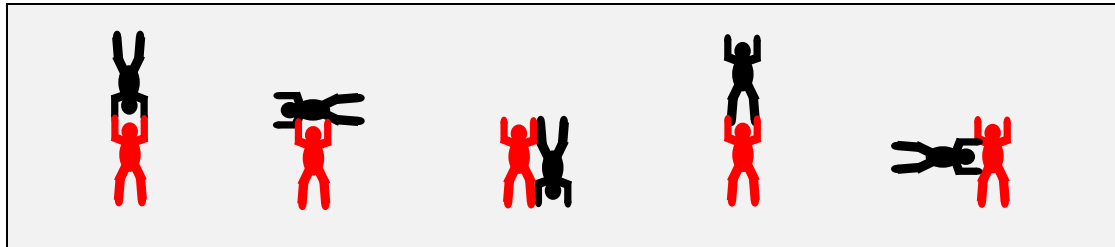
Le côté de la deuxième figure est le même durant tout le cycle.

Chaque figure vaut 1 point. Une figure mal exécutée enlève 1 point.

Il faut obtenir 15/20.

Testeur en rouge 

Candidat en noir 



Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B2.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VR, aspects pédagogiques, programme du Brevet B2, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de le débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

INITIATEUR VOILE CONTACT

Conditions d'accès



Brevets B3 et C.









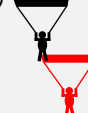


Test d'entrée en formation

Deux sauts suivant le programme ci-dessous. Départ 2200 m, 3 minutes de travail.

Il faut obtenir 15/20 de moyenne.

Fautes éliminatoires : toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger.

Testeur  en rouge. Candidat  en noir.

<p>①  Départ testeur, 2" de chute, rattrapage de niveau par le candidat, choix du côté.</p> <p>1 point</p>	<p>⑤  Rotation par-dessus (centrée) du candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑨  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le testeur.</p> <p>2 points</p>
<p>②  360° du testeur, 2" de vent arrière avant retour sur axe. Rattrapage de niveau par le candidat côté opposé à la figure 1.</p> <p>1 points</p>	<p>⑥  Rotation par-dessus (centrée) du testeur. Prise du candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑩  Passage 7^e haut à 7^e bas (grand côté) par le candidat.</p> <p>2 points</p>
<p>③  Appontage dessous centré.</p> <p>2 points</p>	<p>⑦  Lâcher reprise du centre vers le 7^e caisson, par le candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑪  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le testeur.</p> <p>2 points</p>
<p>④  Perte de niveau par baïonnette du testeur. Appontage dessus par le candidat (centré).</p> <p>2 points</p>	<p>⑧  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le candidat.</p> <p>2 points</p>	

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B3.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VC, aspects pédagogiques, programme du Brevet B3, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de les débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

INITIATEUR FREE-FLY

Conditions d'accès

Brevets B4 et C.

Test d'entrée en formation

Initiateur Bi4 : quatre sauts dont l'un peut être rendu facultatif par le jury, suivant le programme ci-dessous (sauts n° 1 à 4).

Initiateur B4 : cinq sauts, dont l'un peut être rendu facultatif par le jury, suivant le programme ci-dessous (sauts n° 1 à 5).

Départ 4000 mètres.

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Fautes éliminatoires : toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Saut n° 1 (facultatif) : expression libre. Le candidat réalise un programme avec le testeur et doit démontrer sa capacité à maîtriser plusieurs domaines de vol. Son programme doit comporter au moins un exercice dans les types de vol suivant : tête en haut, tête en bas, dérive, avec choix de l'angle de vol. Le candidat peut mettre le testeur à contribution lors de certains mouvements.

Sous certaines conditions, le jury peut dispenser le candidat de ce saut (qualités de vol reconnues, pratique de la compétition à un niveau élevé, etc.).

Critères d'évaluation : difficulté technique des exercices proposés, fluidité et trajectoires du vol, variété des mouvements proposés, respect du programme énoncé au préalable.

Saut n° 2 : saut « école ». Le candidat réalise des exercices qu'un élève passant le brevet B4 intermédiaire (Bi4) pourrait exécuter. Le candidat réalise dans l'ordre les exercices suivants : sortie tête en haut face moteur - ¼ de tour – Avancer – Reculer - ¼ de tour pour revenir face au vidéoman - Tonneau complet - ¼ de tour. Passage dos + mise en dérive progressive - Alternance de ½ tonneau dos, ventre, dos, etc.

Critères d'évaluation : programme complètement réalisé. Qualité technique des enchaînements. Propreté des mouvements réalisés. Fluidité. Respect des règles de sécurité propres à la discipline (notamment l'axe de travail).

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B4 ou le Bi4.

Formation théorique : aspects pédagogiques, programme des Brevets Bi4 et B4, matériel, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de débriefing l'élève sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Saut n° 3 : saut vidéo. Le candidat réalise la vidéo d'un autre candidat qui effectue le saut n° 2 (saut « école »).

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables en vue d'un débriefing (le jury tiendra compte de la « performance » du candidat filmé). Placement (niveau et proximité). Anticipation. Réactivité.

Saut n° 4 : Suivi vidéo tête en haut. Le candidat réalise la vidéo d'un testeur qui simule un élève apprenant la position tête en haut. Il doit communiquer avec le testeur. La prise de vues doit être effectuée tête en haut.

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables. Anticipation du placement en fonction du déplacement. Réactivité. Communication adaptée en fonction de la position du testeur.

Saut n° 5 : Suivi vidéo tête en bas. Le candidat réalise un suivi vidéo d'un testeur qui simule un élève apprenant la position tête en bas. Il doit communiquer et signifier au testeur de prendre cette position.

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables. Anticipation du placement en fonction du déplacement. Réactivité. Communication adaptée en fonction de la position du testeur. Contrôle la hauteur avant de donner une consigne de transition. Conservation de l'axe de travail pendant la durée des exercices.

Remarque : la durée de l'exercice tête en bas n'excèdera pas 5 secondes. La transition pourra être répétée une deuxième fois pendant le saut, sous réserve que la hauteur soit supérieure à 2500 m.

INITIATEUR PILOTAGE SOUS VOILE (PSV) Bi5

Conditions d'accès

Brevets Bi5 et C.

3000 sauts minimum dont 500 en voile tri-cellulaire.

Test d'entrée en formation pour le candidat initiateur Bi5

Pratique : réalisation de deux sauts à 1500 m où le candidat doit démontrer ses compétences techniques dans le domaine de la conduite sous voile rapide.

Saut n° 1 : Posé en survitesse. Le candidat doit parcourir 50 mètres au-dessus d'une zone dédiée avec une hauteur maximum de 1.50 mètres au-dessus du sol.

Saut n° 2 : Précision d'atterrissage. Le candidat doit réaliser un posé en survitesse avec l'obligation de rejoindre une zone définie de 20 mètres sur 20 mètres.

Faute éliminatoire : toute faute mettant le candidat ou un tiers en danger ou démontrant une absence de contrôle de la voile.

Le candidat dispose de trois tentatives pour réussir les deux sauts test.

Théorique : les connaissances théoriques du candidat sont évaluées lors d'un entretien avec le jury.

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant les modules 2 ou 3 du BI5.

Les sauts se font impérativement à 1500 mètres et aucun autre exercice que le PSV n'est autorisé.

Formation théorique : principes de base en pédagogie, schéma de progression en PSV, briefing et débriefing vidéo, mécanique de vol (aérodynamique), actions de pilotage, règles de sécurité et accidentologie, matériel spécifique.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, observation et analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts (de l'ouverture au posé).

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voiles (modèle, charge alaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable de débriefer sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité et de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de pilotage s'avèrent insuffisantes pour faire progresser les élèves.

INITIATEUR PILOTAGE SOUS VOILE (PSV) B5

Conditions d'accès

Brevets B5 et C.

4000 sauts minimum dont 200 dédiés au PSV.

(Expérience de PSV en compétition souhaitée).

Test d'entrée en formation

Initiateur B5

Pratique : réalisation de deux sauts à 1500 mètres où le candidat doit démontrer ses compétences techniques dans le domaine de la conduite sous voile rapide.

Saut n° 1 : distance. Le candidat doit franchir la porte d'entrée et réaliser au minimum 70 mètres de distance par vent nul ou vent de travers (7m/s maximum) selon le règlement FAI en vigueur.

Saut n° 2 : précision d'atterrissage. Le candidat doit réaliser un score minimum de 50 points par vent nul ou vent de travers (5m/s maximum) selon le règlement FAI en vigueur.

Faute éliminatoire : toute faute mettant le candidat ou un tiers en danger ou démontrant une absence de contrôle de la voilure.

Le candidat dispose de trois tentatives pour réussir les deux sauts test.

Théorique : les connaissances théoriques du candidat sont évaluées lors d'un entretien avec le jury.

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage national programmé d'une semaine et organisé uniquement par la FFP. Il se déroule en présence d'élèves préparant le module 3 du Bi5 ou le B5.

Les sauts se font impérativement à 1500 mètres et aucun autre exercice que le PSV n'est autorisé.

Formation théorique : principes de base en pédagogie, schéma de progression en PSV, briefing et débriefing vidéo, mécanique de vol (aérodynamique), actions de pilotage, règles de sécurité et accidentologie, matériel spécifique, règlement de la discipline en compétition.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, observation et analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts (de l'ouverture au posé).

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voilures (modèle, charge alaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable de débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité et de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de pilotage s'avèrent insuffisantes pour faire progresser les élèves.

INITIATEUR VOILURE HYBRIDE

Conditions d'accès

Brevets VH et C.

100 sauts en voile hybride **ou** 30 sauts en voile hybride si le candidat est titulaire du brevet B de parapente délivré par la FFP ou du brevet de pilote de parapente délivré par la FFVL.

Être autorisé à pratiquer la prise de vue (suivi vidéo).

Test d'entrée en formation

1 saut avec une voile hybride accompagné d'un testeur.

Départ 2000 mètres minimum. Ouverture dès la sortie.

Programme du saut

- 1) Sortie stable face moteur et ouverture.
- 2) Réalisation d'un tour « dynamique » (360°) avec arrêt de la rotation sur un cap identique au cap d'entrée et maîtrise des balancements sur les trois axes.
- 3) Réalisation d'un tour « dynamique » (360°) dans le sens opposé au tour précédent avec arrêt de la rotation sur un cap identique au cap d'entrée et maîtrise des balancements sur les trois axes.
- 4) Réalisation de deux décrochages aux commandes avec maîtrise de la sortie de décrochage (maîtrise du cap et des balancements sur les trois axes).
- 5) Après avoir créé une oreille asymétrique (sur un seul côté de la voile), réalisation de 2 tours dans le même sens suivis d'un arrêt de la rotation et d'une remise à plat maîtrisée (maîtrise du cap et des balancements sur les trois axes).
- 6) Réalisation d'un vol de proximité avec le testeur (vol rectiligne parallèle au testeur durant environ 20 secondes à une distance comprise entre 5 et 10 mètres).
- 7) Réalisation d'un circuit d'atterrissage en U (PTU) et atterrissage « modèle » dans une zone déterminée (50 m x 50 m).
- 8) Lors d'un entretien, le candidat devra démontrer sa capacité à analyser les conditions de saut (avant et après).

Le candidat dispose de deux tentatives pour réussir le saut test.

Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé de 5 jours minimum. Il se déroule en présence d'élèves préparant le brevet VH.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VH, pédagogie, programme du Brevet VH, sécurité, matériel, aérologie, météorologie, aérodynamique, mécanique de vol, stratégies de vol, situations d'urgence, réglementation, physiologie.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voilures (modèle, charge allaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable :

- ✗ d'effectuer un suivi vidéo sous voile ;
- ✗ de débriefer sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent ;
- ✗ d'utiliser une radio pour l'aide au pilotage et à la navigation.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

LE MONITORAT FÉDÉRAL

Quel est le rôle du moniteur fédéral ?

- ✗ Former des élèves pour le premier saut.
- ✗ Conduire leurs progressions.
- ✗ Être adjoint au directeur technique d'une école et diriger une séance de sauts.

Conditions d'accès

À la date du test technique :

- ✗ Être âgé de 18 ans.
- ✗ Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours et du brevet C.
- ✗ Totaliser au minimum 300 sauts dont 80 dans les 12 derniers mois.
- ✗ Avoir au minimum 3 années continues de pratique.
- ✗ Réussir les tests techniques d'entrée en formation du MF.

Les options

- ✗ Option « largage d'élèves en ouverture automatique ». Permet d'effectuer les largages d'élèves en ouverture automatique.
- ✗ Option « suivi d'élèves en vidéo chute ». Permet d'effectuer le suivi vidéo d'élèves titulaires au minimum du brevet A partie chute.

Le candidat peut choisir indifféremment une seule option ou les deux.

- ✗ Option ascensionnel, technicien fédéral ascensionnel (TFA) et Tandem ascensionnel. Permettent d'intervenir à différents niveaux dans l'activité ascensionnelle (voir p 17)

LES TESTS TECHNIQUES

Quatre sessions de tests techniques d'entrée en formation et une session de rattrapage sont organisées par la FFP. En cas d'échec sur une des quatre sessions, le candidat peut s'inscrire seulement sur la session de rattrapage.

Le candidat doit être présenté par une école de parachutisme agréée FFP. Une [fiche d'inscription](#) doit être envoyé à la FFP un mois avant la date de la session de test technique choisie. 10 places maximum sont disponibles par session.

Le candidat est responsable du choix de son matériel (parachute, combinaison, vidéo, etc.) ainsi que des hauteurs de fin de travail, de séparation et d'ouverture.

Pour être admis, le candidat doit satisfaire distinctement à deux groupes d'épreuves : un groupe d'épreuves de technique de pilotage et de navigation sous voile et un groupe d'épreuves de technique en chute.

NB : Les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du Ministère des Sports validée par le DTN ainsi que les pratiquants ayant validé les TTS du BPJEPS ou étant qualifiés du BEES 1° degré parachutisme, du BPJEPS parachutisme sont dispensés des tests techniques pour l'entrée en formation du MF des options « largage d'élèves en ouverture automatique » et « suivi d'élèves en vidéo chute ».

1) Épreuves de pilotage et de navigation sous voile

- × Les trois sauts doivent être réalisés avec une voile école avec une charge alaire imposée comme suit :

Masse du parachutiste, habillé pour le saut et sans parachute :

< 70 Kg	Voile de 230 pieds carrés minimum
> 70 Kg et < 83 Kg	Voile de 260 pieds carrés minimum
> 83 Kg	Voile de 290 pieds carrés minimum.

- × Le candidat doit se présenter aux tests techniques avec le parachute qu'il utilisera pour l'épreuve sous voile ainsi que son parachute personnel pour les épreuves en chute.
- × Conditions communes aux trois sauts : hauteur de saut comprise entre 1000 mètres et 1200 mètres. Atterrissage dans une zone de dimension 75X25 mètres.

Les trois sauts de l'épreuve :

1^{er} saut : Circuit démonstratif en fonction du vent, effectué bras haut ou très légèrement freiné. Arrondi démonstratif.

2^{ème} saut : Circuit démonstratif en fonction du vent réalisé avec 50 % de frein. Relâchement et freinage à une hauteur appropriée.

3^{ème} saut : Positionnement en finale trop près (plan trop fort) et trop haut (entre 250 et 300 mètres). Rattrapage du plan par dérapage, principalement par relâchement de la commande extérieure ou réalisation d'une approche en S en fonction du vent. Relâchement du freinage à une hauteur suffisante. Arrondi démonstratif.

Les candidats seront évalués sur les critères suivants :

- Hauteur d'ouverture cohérente avec celles des autres parachutistes du passage et respect de l'ordre du posé ;
- Respect de l'étagement par rapport aux autres parachutistes du passage ;
- Respect de la zone d'évolution correspondant au vent en altitude ;
- Intégration dans un circuit d'atterrissage structuré ;
- Respect du circuit (en U ou en S en fonction du vent) en régulant, par un freinage approprié, la vitesse et la pente ;
- Atterrissage « démonstratif » dans la zone délimitée (75 m X 25 m) ;
- Maîtrise de la sécurité envers soi et envers les autres ;
- Le cas échéant, capacité à analyser, relater et justifier les manœuvres effectuées.

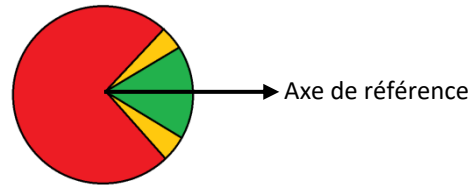
Fautes éliminatoires : posé en dehors de la zone matérialisée. Toutes fautes mettant le candidat ou un tiers en danger (ouverture basse, évolution dangereuse, approche incontrôlée, posé brutal, etc.).

Épreuves en chute

Épreuve n° 1 : enchaînement en un temps maximal de 16 secondes (pénalités incluses) des six figures suivantes, effectuées dans l'ordre choisi par le candidat et annoncées avant l'épreuve : tour droit, tour gauche, looping avant, looping arrière, tonneau droit, tonneau gauche. L'axe de référence est choisi en chute par le candidat et reste le même pendant tout l'enchaînement (pas de prise d'axe sur le vidéoman).

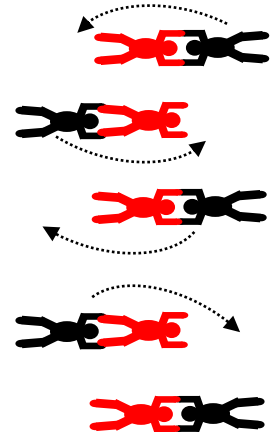
Pénalités. Sur les trois axes (tangage, roulis, lacet) :

- ✓ De 0° à 30° → pas de pénalité.
- ✓ De 31° à 45° → +1 seconde/faute.
- ✓ Au-delà de 45° → élimination.



Fautes éliminatoires : figure incorrecte ou avec un désaxement supérieur à 45°. Inversion de figures. Figure manquante. Toutes fautes, en chute ou sous voile, mettant le candidat ou un tiers en danger.

Épreuve n° 2 : exercice de vol relatif réalisé avec un testeur. Après une sortie non accrochée et un appontage de face, le candidat doit contourner le testeur dans un sens, puis dans l'autre, en effectuant consécutivement des prises aux jambes et aux bras (le candidat choisit le sens de départ pour le premier contournement). Les deux contournements doivent être réalisés dans un temps maximal de 16 secondes. Le chronomètre est déclenché au lâché de la prise de bras et s'arrête au dernier appontage de face. Le testeur sort en position « flotteur » et conserve l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.



Fautes éliminatoires : prise mal ou non effectuée. Toutes fautes ou comportements, en chute ou sous voile, mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (approche incontrôlée, appontage violent, ouverture basse, posé dangereux, etc.).

Le candidat bénéficie d'un saut supplémentaire en cas d'échec sur une des deux épreuves.

2) Saut spécifique à l'option « suivi vidéo »

Ce saut ne conditionne pas la mise en formation. Il peut être effectué et validé lors de la session de tests techniques d'entrée en formation ou ultérieurement, par un FCT de MF, en collaboration avec un cadre technique de la fédération.

Un testeur évolue en chute et effectue des figures tel que peut le faire un élève. Le candidat doit obtenir des images exploitables en vue d'un débriefing tout en respectant les règles de sécurité.

Nature du saut (4000 m) : sortie libre ; le testeur attend 10 secondes avant de débuter un enchaînement de 4 figures suivi d'une figure sur le dos puis d'une flèche durant 5 secondes. Fin de travail et séparation à 1500 mètres.

Fautes éliminatoires : Images inexploitables. Mauvais positionnement. Non-respect des règles de sécurité concernant le suivi vidéo d'un élève. Toutes fautes, en chute ou sous voile, mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (sortie ou approche incontrôlée, ouverture basse, posé dangereux, etc.).

Attention : aucun suivi d'élèves ne peut être effectué en UF 3* préalablement à la réussite de ce saut test.

LA MISE EN FORMATION

Le directeur technique de l'école de rattachement du stagiaire et dans laquelle celui-ci effectuera son stage d'application* adresse à la FFP une déclaration de mise en formation ([formulaire](#) en ligne sur le site de la FFP) avec une copie de l'attestation de réussite aux tests techniques.

Un Formateur de Cadre Technique (FCT de MF), responsable du suivi de la formation du stagiaire, devra être nommé et identifié lors de la déclaration de mise en formation.

Le candidat recevra :

- * Un livret de suivi de formation et d'évaluation qui doit être tenu à jour.
- * La documentation nécessaire pour sa formation.

Il est alors moniteur stagiaire, sous la responsabilité du directeur technique de son école. Ce statut est valable 2 ans à partir du 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.

Attention : Aucune mise en situation pédagogique liée aux prérogatives du monitorat fédéral (formation et largage de débutants, suivi vidéo d'élèves, etc.) ne peut être effectuée avant le début de l'UF 3* du cursus de formation.

(*) Voir page suivante : « cursus de formation ».

LE CURSUS DE FORMATION

STAGE	PROGRAMME	REMARQUES																																																																																							
Tests techniques	Voir page précédente																																																																																								
UF 1-2	<p style="text-align: center;">UF théorique (technique et pédagogie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ Notions générales sur l'enseignement ✗ Formation au premier saut. ✗ Largage. ✗ Conduite des progressions en chute et sous voile. ✗ Enseignement et vérifications du pliage. ✗ Avion. ✗ Matériel (parachutes et déclencheurs). ✗ Règlementation. ✗ Connaissances générales (programme des brevets C et D). ✗ Direction des séances de sauts. ✗ Réalisation d'un saut en OA. 	<p>Organisée en région.</p> <p>Le programme est commun aux deux options (largage d'élèves en OA et suivi vidéo).</p> <p>Durée minimale : 9 jours.</p>																																																																																							
UF 3	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="width: 80%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Option</th> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="text-align: left;">Formation au premier saut</th> <th style="text-align: center;">Larg. OA</th> <th style="text-align: center;">Suivi vidéo</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>✗ Accueil</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Présentation du matériel</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Sortie d'avion en OA</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>✗ Ouverture</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Descente parachute ouvert</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Incidents</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Procédure de secours</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Contrôle des acquisitions</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Largage d'élèves en OA (et 1^{er} commandé)</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>✗ Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"><td colspan="3">Conduite des progressions en chute</td></tr> <tr><td>✗ Poignée témoin</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>✗ Premier commandé</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>✗ Premières chutes prolongées</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Conduite des progressions</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Suivi vidéo en chute</td><td style="text-align: center;">NON</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"><td colspan="3">Conduite des progressions sous voile</td></tr> <tr><td>✗ Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Conduite des progressions du 1^{er} saut au BPA</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"><td colspan="3">Pliage</td></tr> <tr><td>✗ Enseignement et vérifications de pliage</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"><td colspan="3">Matériel</td></tr> <tr><td>✗ Principe de fonctionnement</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Vérifications</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>✗ Montage de voilures présentées en éléments séparés</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"><td colspan="3">Organisation et direction de séance de sauts</td></tr> <tr><td>Mise en piste, organisation, direction et clôture</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> </tbody> </table>		Option		Formation au premier saut	Larg. OA	Suivi vidéo	✗ Accueil	Oui	Oui	✗ Présentation du matériel	Oui	Oui	✗ Sortie d'avion en OA	Oui	NON	✗ Ouverture	Oui	Oui	✗ Descente parachute ouvert	Oui	Oui	✗ Incidents	Oui	Oui	✗ Procédure de secours	Oui	Oui	✗ Contrôle des acquisitions	Oui	Oui	✗ Largage d'élèves en OA (et 1 ^{er} commandé)	Oui	NON	✗ Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.	Oui	Oui	Conduite des progressions en chute			✗ Poignée témoin	Oui	NON	✗ Premier commandé	Oui	NON	✗ Premières chutes prolongées	Oui	Oui	✗ Conduite des progressions	Oui	Oui	✗ Suivi vidéo en chute	NON	Oui	Conduite des progressions sous voile			✗ Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)	Oui	Oui	✗ Conduite des progressions du 1 ^{er} saut au BPA	Oui	Oui	Pliage			✗ Enseignement et vérifications de pliage	Oui	Oui	Matériel			✗ Principe de fonctionnement	Oui	Oui	✗ Vérifications	Oui	Oui	✗ Montage de voilures présentées en éléments séparés	Oui	Oui	Organisation et direction de séance de sauts			Mise en piste, organisation, direction et clôture	Oui	Oui	<p>L'UF 3 est organisée en région, sur une école, en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral ou FCT de MF).</p> <p>Elle est effectuée après l'UF 1-2.</p> <p>Elle se déroule en présence d'élèves débutants et en progression.</p> <p>Durée minimale 7 jours, (consécutifs ou en 4 week-ends sur 3 mois maximum).</p> <p>Les autorisations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ former seul des élèves pour le premier saut ; ✗ larguer seul des élèves en OA ; ✗ utiliser seul la radio pour l'aide au pilotage et à la navigation ; ✗ conduire seul la progression des élèves en chute et sous voile. <p>sont données par le formateur et notées sur le livret de formation.</p> <p>Les suivis d'élèves en vidéo chute ne peuvent être effectués que si le stagiaire a satisfait au saut test spécifique à cette option (p 10)</p> <p>L'UF 3 est validée si le candidat a les compétences requises.</p>
	Option																																																																																								
Formation au premier saut	Larg. OA	Suivi vidéo																																																																																							
✗ Accueil	Oui	Oui																																																																																							
✗ Présentation du matériel	Oui	Oui																																																																																							
✗ Sortie d'avion en OA	Oui	NON																																																																																							
✗ Ouverture	Oui	Oui																																																																																							
✗ Descente parachute ouvert	Oui	Oui																																																																																							
✗ Incidents	Oui	Oui																																																																																							
✗ Procédure de secours	Oui	Oui																																																																																							
✗ Contrôle des acquisitions	Oui	Oui																																																																																							
✗ Largage d'élèves en OA (et 1 ^{er} commandé)	Oui	NON																																																																																							
✗ Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.	Oui	Oui																																																																																							
Conduite des progressions en chute																																																																																									
✗ Poignée témoin	Oui	NON																																																																																							
✗ Premier commandé	Oui	NON																																																																																							
✗ Premières chutes prolongées	Oui	Oui																																																																																							
✗ Conduite des progressions	Oui	Oui																																																																																							
✗ Suivi vidéo en chute	NON	Oui																																																																																							
Conduite des progressions sous voile																																																																																									
✗ Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)	Oui	Oui																																																																																							
✗ Conduite des progressions du 1 ^{er} saut au BPA	Oui	Oui																																																																																							
Pliage																																																																																									
✗ Enseignement et vérifications de pliage	Oui	Oui																																																																																							
Matériel																																																																																									
✗ Principe de fonctionnement	Oui	Oui																																																																																							
✗ Vérifications	Oui	Oui																																																																																							
✗ Montage de voilures présentées en éléments séparés	Oui	Oui																																																																																							
Organisation et direction de séance de sauts																																																																																									
Mise en piste, organisation, direction et clôture	Oui	Oui																																																																																							
Stage d'application	<p style="text-align: center;">Stage pratique sur l'école du stagiaire (sous la responsabilité du directeur technique).</p> <p>Mise en application du programme des UF 1,2 et 3 et renforcement des compétences.</p>	<p>Stage à effectuer après l'UF 3. Durée minimale 7 jours, en période bloquée ou en week-ends.</p>																																																																																							
CERTIFICATION	Voir page suivante																																																																																								

LA CERTIFICATION

Le candidat doit valider un ensemble de capacités, dont au minimum une optionnelle (largage d'élèves en OA ou suivi d'élèves en vidéo chute) dans les deux années après le 1^{er} janvier qui suit sa date de sa mise en formation.

La certification est organisée en région, à l'initiative de la fédération ou d'une ligue.

Les capacités et le moment de certification :

Préalablement à l'inscription à la certification, le formateur (FCT de MF) responsable du suivi de la formation du stagiaire atteste dans le livret de formation que celui-ci a terminé sa formation et est prêt à satisfaire aux évaluations.

Les capacités indiquées en **1** doivent être validées par le FCT. Les supports vidéo permettant d'évaluer les capacités indiquées en **2** doivent être préparés en amont de la date de la certification. L'organisateur et le FCT devront s'assurer qu'il y aura des élèves le jour de la certification permettant d'évaluer les capacités indiquées en **3**.

Certification :

Deux journées sur une école agréée.

En 1 } : Les capacités validées par le FCT sur le livret de suivi de formation.

En 2 } : Les capacités validées par le jury d'examen lors de la certification sur vidéo préalablement enregistrés par le FCT et le candidat.

En 3 } : Les capacités validées par le jury d'examen lors de la certification.

CAPACITÉS	MODE DE CERTIFICATION
Capacité à utiliser la radio pour l'aide au pilotage et à la navigation. Capacité à conduire les progressions sous voile du 1 ^{er} saut au BPA. Capacité à enseigner et à vérifier les pliage. Capacité à organiser et à encadrer les séances de sauts. Capacité à s'intégrer dans la structure et à participer à l'organisation des activités.	Sur attestation du formateur (FCT) dans le livret de suivi de formation et d'évaluation.
Capacité à larguer : Pour l'option OA. Largage d'élèves en OA (incluant les vérifications d'embarquement et les débriefings) Pour l'option vidéo chute (si uniquement vidéo chute). Largage d'élèves à partir du niveau 4 de la progression traditionnelle	Vidéos préenregistrées par le FCT et le candidat. 3 vidéos de largage comprenant chacune au minimum 3 élèves en OA. 3 vidéos de largage comprenant chacune au moins 1 élève.
Capacité au suivi vidéo	Vidéos préenregistrées par le FCT et le candidat. 2 vidéos de suivi de saut avec les exercices loops, tours, tonneaux. 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort taux de chute (ex : chute dos) 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort déplacement horizontal (ex : dérive)
Capacité à conduire les progressions en chute.	Analyse de 3 sauts sur vidéos préenregistrées.
Capacité à conduire les progressions en chute ou sous voile	Une séquence de 30 minutes maximum de formation d'élève(s) non titulaire(s) du BPA.
Capacité à mettre en œuvre, utiliser et vérifier le matériel (2 épreuves).	1-un démêlage+1 pliage en 30 minutes maximum. 2-Détection d'anomalies sur des parachutes (préalablement installées par le jury) et questions sur le matériel. Durée 15 minutes.
Connaissances générales.	Epreuve orale. 40 questions, 35 bonnes réponses demandées. Durée 1 heure.
Formation au 1 ^{er} saut.	Une séquence d'une heure maximum.

1

2

3

Délivrance de la qualification

La qualification de moniteur fédéral est délivrée après validation du compte rendu de l'évaluation finale sur On Line.

Mise à niveau des moniteurs qualifiés avant le 31 décembre 2014

Les Directeurs Techniques s'assurent lors du renouvellement de l'agrément école que leurs moniteurs fédéraux listés sont à jour de la remise à niveau (voir [lien](#)).

Cursus de formation du moniteur fédéral suivi vidéo vers le monitorat fédéral traditionnel

Conditions d'accès

- ✗ Déclaration de mise en formation par un directeur technique (document à [télécharger](#) sur le site de la FFP).
- ✗ Etre titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- ✗ Etre titulaire du monitorat fédéral option suivi vidéo en cours de validité.

Cursus de formation

UF3 : organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF)

- Formation théorique sur les manipulations de SOA.
- Sortie d'avion en OA.
- Largage d'élèves en OA.
- Poignée témoin.
- Largage d'élèves en 1^{er} commandé.
- Enseignement et vérifications de pliage de matériel équipé de SOA.
- Vérifications d'élèves à l'embarquement équipés de parachutes munis de SOA.

Remarques :

- La durée minimale de l'UF3 est de 7 jours consécutifs (ou en 4 week-end sur 3 mois maximum).
- L'autorisation de larguer seul les élèves en OA est donnée par le formateur et est notée sur le livret de formation.
- L'UF3 est validée si le candidat a les compétences requises.

La certification

Elle est organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF)

- Le candidat doit valider les capacités de l'option avant le 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.
- Préalablement à l'inscription à la certification, l'UF3 doit être validée par le formateur.
- Les capacités sont validées par le jury d'examen lors de la certification sur des images préalablement enregistrées par le FCT et le candidat :
 - ✗ 3 vidéos de largage comprenant au minimum 3 élèves en OA.
 - ✗

Cursus de formation du monitorat fédéral traditionnel vers le moniteur fédéral suivi vidéo

Conditions d'accès

- ✗ Déclaration de mise en formation par un directeur technique (document à [télécharger](#) sur le site de la FFP).
- ✗ Etre titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- ✗ Etre titulaire du monitorat fédéral traditionnel en cours de validité.
- ✗ Etre en possession de l'attestation de réussite au saut d'évaluation spécifique de l'option « suivi d'élèves en vidéo chute ».

Cursus de formation

UF3 : organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF).

- Suivi vidéo d'élèves en chute à partir du Brevet A.

Remarques :

- La durée minimale de l'UF3 est de 7 jours (consécutifs ou en 4 week-end sur 3 mois maximum).
- L'UF3 est validée si le candidat a la compétence requise.

La certification

Elle est organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF).

- Le candidat doit valider la capacité de l'option avant le 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.
- Préalablement à l'inscription à la certification, l'UF3 doit être validée par le formateur.
- La capacité est validée par le jury d'examen lors de la certification sur des images préalablement enregistrées par le FCT et le candidat :
 - ✗ 2 vidéos de suivi de sauts avec les exercices loop, tours, tonneaux.
 - ✗ 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort taux de chute (ex : chute dos).
 - ✗ 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort déplacement horizontal (ex : dérive).

LE MONITORAT FÉDÉRAL OPTION « ascensionnel », « TFA » et Tandem

MONITORAT FÉDÉRAL OPTION « ascensionnel »

Conditions d'accès

Etre âgé d'au moins 18 ans et titulaire du Brevet B Ascensionnel avec à minima 100 vols et titulaire d'une qualification de TFA.

Champ et nature des interventions

Le Moniteur Fédéral Ascensionnel réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'animation, d'initiation et de perfectionnement, jusqu'au niveau du brevet C et enseigne le stagiaire TFA à devenir treuilleur sur poste fixe, poste semi-mobile ou poste mobile suivant sa spécialité.

Autonomie et responsabilité

Au sein de la structure, le moniteur fédéral exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

Evolution du poste

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- l'encadrement et la prise en charge de publics particuliers (jeunes, handicapés...)
- l'intervention dans la formation, (accueil de stagiaires ou participation à des actions de formation)
- la gestion et la direction d'une école.

Technicien Fédéral Ascensionnel (TFA)

Conditions d'accès

Être âgé de 18 ans titulaire de la carte fédérale de l'année en cours

La formation mise en place se compose :

- d'une partie théorique dispensée, sur la base du document fédéral, par un formateur TFA,
- d'une formation pratique dispensée par un formateur.

L'évaluation est continue et le Directeur Technique d'Ecole valide la qualification à obtention des deux parties. La formation est mise en place soit sous forme modulaire en WE soit en stage compacté.

Moniteur Tandem Ascensionnel

Conditions d'accès

Etre âgé d'au moins 18 ans, détenteur du Brevet C Ascensionnel depuis 3 ans avec à minima 200 vols

La FFP met en place sous la responsabilité du Directeur Technique d'Ecole ascensionnel une formation théorique et pratique pour assurer décollage, vol et atterrissage à deux, et sanctionnant cette formation par une évaluation et un examen conduisant à la délivrance d'un titre de qualification fédéral.

(voir descriptif complet Ascensionnel sur www.ffp.asso.fr/qualifications-federales/)

LES FORMATEURS DE CADRES TECHNIQUES (FCT)

En collaboration avec l'équipe de la Direction Technique Nationale, les Formateurs de Cadres Techniques (FCT) sont des techniciens qualifiés susceptibles d'organiser ou/et d'intervenir lors de formations fédérales ou dans le cadre des formations au BPJEPS et DEJEPS.

En fonction de leurs qualifications et de leurs niveaux d'expertises, ils encadrent les stages de formations d'initiateurs, de moniteurs fédéraux, d'opérateurs vidéo/photo tandem en parachutisme, de plieurs de parachutes de secours, de réparateurs. Ils participent aux évaluations.

- ✘ Les candidats à la qualification de FCT de moniteur fédéral, d'initiateur de disciplines, de CQP et de BPJEPS, adressent à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation (accompagnée du règlement en vigueur, consulter les tarifs) dans laquelle ils exposent leur parcours, leur motivation et leur projet d'encadrement (formulaire à [télécharger](#) sur le site de la FFP).

La liste des FCT, validée par la FFP et régulièrement mise à jour, est [consultable](#) sur le site de la FFP.

Le FCT de MONITEUR FEDERAL

Prérogatives

- ✘ Participer aux jurys de tests techniques d'entrée en formation du monitorat fédéral.
- ✘ Organiser et encadrer les UF 1,2 et 3 du monitorat fédéral.
- ✘ Participer aux jurys d'examen (certifications) du monitorat fédéral.

Conditions d'accès

Le candidat doit être titulaire du BEES 1° ou du BPJEPS depuis 2 ans au minimum et justifier d'une activité régulière de moniteur dans le milieu sportif.

- ✘ Il adresse à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation dans laquelle il expose son parcours de moniteur ses motivations et son projet d'encadrement (formulaire à [télécharger](#) sur le site de la FFP).

Cette demande de mise en formation ne constitue pas une mise en formation systématique. Elle sera prise en compte en fonction du profil du candidat et des places disponibles.

Formation et évaluation

- 1) Le candidat participe à la formation lors des UF 1 et 2 avec un formateur de la Direction Technique Nationale (harmonisation des contenus de formation et évaluation).
- 2) A l'issue des UF 1 et 2, le candidat encadre une UF 3 avec un formateur de la DTN. Il participe à la formation et doit démontrer les compétences propres à la fonction, c'est-à-dire :
 - ✘ être capable de délivrer un discours cohérent ;
 - ✘ être capable de prendre en charge des élèves moniteurs, de les encadrer et de les faire progresser ;
 - ✘ être capable de prendre en compte la complexité de la formation et des évaluations.

Renouvellement de qualification

Le FCT doit justifier d'une activité régulière de formation et d'évaluation.

Chaque année, la FFP met à jour la liste des FCT en tenant compte des données établies à partir des bilans annuels de formations.

LA QUALIFICATION de DIRECTEUR TECHNIQUE d'École agréée F.F.P

Prérogatives.

Directeur technique d'école de parachutisme agréée FFP.

Accès à la formation.

Le candidat doit être titulaire d'un BPJEPS parachutisme et avoir une pratique régulière de l'encadrement.

Avec la fiche d'inscription, le candidat adresse à la FFP un dossier dans lequel il expose son parcours de formation, son expérience en rapport avec l'organisation de l'activité, ses motivations et son projet de direction technique.

Plan individuel de formation.

Le dossier envoyé par le candidat servira de base à un entretien au cours duquel le jury évalue l'expérience et les compétences du candidat sur les connaissances liées à la fonction de directeur technique (cf fiche descriptive d'activité du DT). A l'issue de l'entretien, un parcours de formation est proposé au candidat admis en formation avec des éventuels allègements de formation des séquences 1 et/ou 3 uniquement.

Formation.

La formation se déroule en trois parties : deux séquences de formation et un stage d'application

1^{ère} séquence : d'une durée de 35 heures sur une semaine.

Programme :

1. Réglementation fédérale
2. Réglementation code du sport
3. Réglementation matériel
4. Réglementation aérienne et gestion de l'aéronef
5. Management

2^{ème} séquence : d'une durée de 49 heures sur une semaine sur une école de parachutisme à définir.

Programme :

Tâches de la Direction Technique, mise en pratique des items de la séquence 1 et entraînements réguliers à l'oral de l'évaluation finale.

3^{ème} séquence : d'une durée minimum de 140 heures au sein d'une école de parachutisme agréée par la FFP. La formation pratique est encadrée par un tuteur. Ce tuteur doit être directeur technique ou avoir été directeur technique (2 ans d'expérience minimum obligatoire).

Lors de son inscription, le candidat propose une école de parachutisme ainsi qu'un tuteur. Il est possible d'effectuer ce stage sur deux écoles différentes avec deux tuteurs. Ces propositions sont soumises à validation par la FFP.

Contenu définis dans le carnet de liaison :

Objectifs :

1. Mettre en lien les apports théoriques sur l'école
2. Préparer et organiser l'activité sur l'école
3. Encadrement de l'activité sur l'école
4. Mise en œuvre d'un projet sur l'école

Evaluation

L'évaluation se compose en deux parties :

1 / pendant le stage pratique sur l'école, le tuteur valide les compétences définies dans le carnet de liaison au fur et à mesure du stage au sein de l'école de parachutisme

2 / à l'issu du stage pratique une évaluation comprenant un oral portant sur :

- Les connaissances réglementaires liées à la fonction de Directeur Technique portant sur les séquences 1 et 2.
- La mise en œuvre du projet d'école basé sur un dossier réalisé par le candidat (pour ceux qui ne sont pas allégés de la séquence 3) (durée : 1 heure maximum, jury désigné par la FFP).

LES QUALIFICATIONS DE JUGES

JUGE NATIONAL

Prérogatives

Juger, évaluer et coter les performances des compétiteurs ou des équipes lors de compétitions nationales.
Mettre en application et s'assurer du respect des règlements en vigueur.

Conditions d'accès

- Avoir 16 ans minimum (avec l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans).
- Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- Faire acte de candidature à la FFP ([Formulaire](#) sur le site de la FFP).

Formation

La durée du stage de formation est de 5 journées comprenant deux parties distinctes :

1/ Les connaissances générales liées à toutes les disciplines. Formation sur 2 jours.

2/ La connaissance théorique et technique spécifique à la discipline. Formation sur 3 jours.

Programme de formation : étude des règlements (code sportif, section 5, CIP et fédéraux), organisation des compétitions (devoirs et responsabilités des juges, des organisateurs, installation et utilisation des moyens de jugement, etc.), observation et analyse de sauts en vidéo (chronométrage, jugement, logiciels de jugement, résultats et classements).

NOTA : L'acquisition technique du jugement de la P.A et du P.S.V, avec rappel des règlements spécifiques, ne peut se faire qu'en situation réelle au cours d'une compétition fédérale et sous le contrôle d'un formateur.

Le candidat ne peut se présenter qu'à une seule discipline de son choix (la PA / Voltige ne comptant que pour une).

Il aura la possibilité de se présenter dans d'autres disciplines une fois la première validée.

Evaluation

Le candidat est évalué sur 3 épreuves :

- **Première épreuve** (à l'issu des 2 journées de formation) : QCM portant sur les connaissances générales. Le candidat réussit l'épreuve s'il obtient au moins 80% de bonnes réponses.
- **Deuxième épreuve** (à l'issu de la partie spécifique) : QCM (ou QCR) sur la connaissance des règlements : code sportif (FAI) section générale, section 5 et annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le dopage. L'épreuve est validée si le candidat donne 80% de bonnes réponses.
- **Troisième épreuve** : Jugement vidéo de 30 sauts dans la discipline choisie. L'épreuve est validée si le candidat réussit 80% de jugements vidéo.

Le candidat est alors nommé juge stagiaire pour deux ans maximum et doit participer au jugement d'au moins une compétition fédérale par an. Si pendant cette période probatoire, son implication et ses qualités de juge sont démontrées, il lui sera délivré la qualification de juge national. Il devra alors s'engager sur une période d'au moins quatre années en participant au minimum à une compétition fédérale par an.

Maintien des compétences

Le maintien des connaissances et des compétences acquises est avant tout un travail individuel, permanent et régulier. Avant chaque compétition et sous la conduite du chef juge, le collègue des juges désigné participera à une révision des règlements et à un entraînement adapté à la spécialité à juger afin de rendre un jugement cohérent.

FORMATION CONTINUE DES DIRIGEANTS ET DES DIRECTEURS TECHNIQUES

La fédération peut organiser des stages de formation continue. Ces stages s'adressent en priorité aux dirigeants de ligues, de clubs, d'écoles ou de sociétés ainsi qu'aux directeurs techniques.

Durée des formations

Leurs durées varient d'une demi-journée à un week-end en fonction des thèmes traités.

Lieux des formations

Ils se déroulent généralement au siège de la FFP à Paris ou au pôle France à Gap.

D'autres lieux peuvent être déterminés en fonction des sujets ou des personnes concernées.

Thèmes des formations

Les thèmes sont déterminés en fonction des demandes et des besoins.

Les thèmes, les dates et les lieux de stages pour 2023 seront déterminés quelques mois à l'avance et feront l'objet d'une parution sur le site internet de la FFP (www.ffp.asso.fr).

Autres informations sur les stages de formation Dirigeants avec les [CROS et les CDOS](#)

Qualifications Fédérales pour les moniteurs BEES & BPJEPS TANDEM

CAMERA EMBARQUEE

- Cette qualification permet au moniteur Tandem d'emporter une caméra vidéo au poignet ou au moyen d'un gant.
- La formation traite des aspects techniques et de sécurité. La partie montage et relation commerciale reste de la responsabilité des structures pour les moniteurs salariés et relève de la responsabilité individuelle pour les moniteurs ayant adopté un statut d'indépendant. Cette qualification fédérale complémentaire des diplômes d'État permettant la pratique du parachutisme biplace tandem dans les structures FFP, ne se substitue aucunement à la CQP ou la future qualification Fédérale vidéo/photo en tandem.
- Le but de l'emport d'une caméra embarquée au poignet ou sur la main gauche est de ramener des images du saut en tandem effectué par un ou une élève et constitue le témoignage d'une expérience que beaucoup ne font qu'une fois.
- Les rédacteurs encouragent l'utilisation de cette source vidéo – en complément – d'une source vidéo externe afin d'enrichir le montage final remis aux élèves, ou lorsque les circonstances ne permettent pas la mobilisation d'un opérateur vidéo /photo détenteur du CQP.

www.ffp.asso.fr/diplomes-d-etat/

QUALIFICATION « HANDI »

Formation des moniteurs tandem qualifiés handicapés et renouvellement de la qualification.

- Dès lors que la formation dispensée par la FFH est effective, les moniteurs tandem qui souhaitent obtenir la qualification spécifique « Handi » devront s'inscrire préalablement à la FFP en joignant les éléments suivants :
 - une attestation d'un ou plusieurs directeurs techniques certifiant la réalisation de 500 sauts tandem minimum dont 80 dans les douze derniers mois.
 - une attestation de la FFH certifiant la participation à la formation relative à la connaissance du public en situation de handicap.
- S'agissant de la partie spécifique de la FFP, les candidats sont formés par un formateur fédéral (une liste de formateur est établie chaque année).
- La formation doit expliquer la spécificité des sauts et comporter au minimum un saut avec le formateur en position passager. Le candidat doit démontrer sa capacité à effectuer des sauts avec un public en situation de handicap et sa connaissance de la réglementation dans le domaine.
- 80 sauts tandem par an avec un public valide ou handicapé sont nécessaires au renouvellement de la qualification.

DT 43

www.ffp.asso.fr/dt043-pratique-du-saut-en-tandem-avec-des-personnes-a-mobilite-reduite/

BREVET D'OPERATEUR PHOTO VIDEO TANDEM EN PARACHUTISME - BOPVT

Prérogatives

- ✘ Filmer et/ou photographier un tandem en chute.
- ✘ Réaliser un montage vidéo de qualité à partir des images produites.

Conditions d'accès

- ✘ Être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.
- ✘ Avoir 18 ans au jour de l'inscription.
- ✘ Être titulaire d'un brevet autorisant les sauts de groupe en chute libre (B2, Bi4 ou B4).
- ✘ 200 sauts dont 50 dans les 12 derniers mois.
- ✘ Mention : « autorisé à pratiquer la prise de vue en chute et sous voile » (DT52)
- ✘ 50 sauts minimum avec une caméra vidéo.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une école de parachutisme.

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel qui comprend 3 blocs de compétences. La formation commence par la partie théorique du bloc 1.

Formation et évaluation en organisme de formation : l'organisme de formation informe le stagiaire sur la réglementation technique en vigueur, sur la sécurité liée à cette pratique, sur les notions de droit d'auteur et droit d'image ainsi que sur les statuts professionnels possibles. La formation est complétée par les notions relatives aux usages des documents sur les réseaux sociaux et la prévention des violences impliquant les outils numériques.

Cette formation/évaluation dure 16 heures et est proposée sur le Pôle France et ou en région.

La partie théorique sera évaluée en centre de formation via un qcm et/ou des questions ouvertes.

Formation et évaluation en école : un tuteur est identifié dans l'école. Il est en charge de former le stagiaire qui doit être capable de filmer en sécurité un saut tandem et de procéder à un montage des images produites. Le tuteur est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en école dure au minimum 44 heures.

Le candidat doit valider trois blocs de compétences :

- ✘ Préparation du cadre de son intervention.
- ✘ Réalisation d'un film et/ou de prises de vues photo dans les différentes étapes d'un saut tandem.
- ✘ Gestion du montage vidéo et de la relation client/adhérent en lien avec son activité.

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Le BOPVT fait l'objet d'un règlement téléchargeable sur le site : ffp.asso.fr / former encadrer /qualifications fédérales

Validation finale

Le BOPVT est obtenu par la ou le candidat après avis des examinateurs sur décision finale du Directeur Technique National de la FFP.

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

CQP : Le stagiaire doit être en possession d'un contrat individuel de formation conformément aux Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

CQP DE PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Prérogatives

Le titulaire du CQP de plieur de parachutes de secours a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné.

Le plieur de parachute de secours contrôle, plie, assemble, démonte, démêle et entretient les parachutes de secours dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur.

Conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire du brevet fédéral BPA (brevet de parachutiste autonome) ou d'une qualification qui acte l'autonomie au sens de l'article A 322-152 du Code du sport.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil. Sa durée est de 210 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours (dont 105 heures en centre et 105 heures en situation professionnelle).

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La formation en organisme de formation dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en entreprise dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Le candidat doit valider quatre blocs de compétences :

- ✗ Contrôler tous les éléments d'un parachute
- ✗ Plier une voilure (principale et secours).
- ✗ Assembler, démonter, démêler un parachute complet
- ✗ Suivre son activité

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications fédérales.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

CQP DE REPARATEUR DE PARACHUTES

Prérogatives

Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné

Le réparateur de parachutes contrôle, détecte et répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur

Conditions d'accès

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes : avoir 18 ans au jour de l'inscription.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil.

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « réparateur de parachutes » s'élève à 455 heures dont 245 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel.

Le candidat doit valider deux blocs de compétences :

- ✘ Réparer tous les éléments d'une voilure
- ✘ Réparer les sac harnais

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications fédérales.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

CQP MONITEUR DE VOL A PLAT EN SOUFFLERIE

Prérogatives

- ✖ Encadrer en autonomie les activités de vol à plat en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- ✖ 18 ans au 1^{er} jour de la formation.
- ✖ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- ✖ Etre titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- ✖ Présenter une attestation de réussite aux tests physiques d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription aux tests physique d'entrée accompagné du paiement (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise. Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP moniteur de vol à plat en soufflerie datant du 16 décembre 2020.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « moniteur de vol à plat » s'élève à 390 heures dont 180 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- ✖ N°1 : Encadrement du public pré et post vol en soufflerie
- ✖ N°2 : Intégration du candidat dans le fonctionnement de la structure
- ✖ N°3 : Encadrement de la séance de vol
- ✖ N°4 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

CQP TECHNICIEN SPORTIF DE VOL EN SOUFFLERIE

Prérogatives

- ✘ Encadrer en autonomie les activités de vol 3D en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- ✘ 18 ans au 1^{er} jour de la formation.
- ✘ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- ✘ Etre titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- ✘ Présenter une attestation de réussite aux tests d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription aux tests d'entrée accompagné du paiement (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise. Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP technicien sportif de vol en soufflerie datant du 24 mars 2022.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « technicien sportif de vol en soufflerie » s'élève à 280 heures dont 140 heures en centre et 140 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- ✘ N°1 : Concevoir un projet de perfectionnement sportif en vue d'un accès à la compétition en soufflerie
- ✘ N°2 : Conduire et encadrer des séances d'entraînement des pratiquants en soufflerie
- ✘ N°3 : S'intégrer dans le fonctionnement de la structure
- ✘ N°4 : Protéger les pratiquants

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

TARIFS DES FORMATIONS

Modalités d'inscription

Une fiche d'inscription sur www.ffp.asso.fr et le règlement à l'ordre de la FFP sont à envoyer au minimum deux semaines avant le début du stage à :

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de FÉCAMP
75012 PARIS

Tarifs 2023

Attention : Les tarifs ci-dessous s'appliquent uniquement aux stages de formation organisés par la FFP.

Les modalités d'inscription ainsi que les tarifs peuvent varier en fonction de l'organisateur (Ligues) : ceux-ci ne peuvent toutefois pas être supérieurs à ceux fixés par la FFP :

Formations organisées par la FFP		Tarifs 2023
Stage initiateur PA/ Voltige, Voile Contact, Pilotage Sous Voile et Voilure Hybride		275€
Stage initiateur Vol Relatif, FreeFly et wing suit		385€
Tests techniques du monitorat fédéral		275 €
Déclaration de mise en formation de moniteur fédéral		85€
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 1&2		450€
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 3		450€
Examen du monitorat fédéral		220€
Stage de formation de formateur de cadres techniques fédéraux		275 €
Qualification de Directeur Technique (en fonction du Plan Individuel de Formation)		16 €/H
Brevet d'Opérateur Photo/Video Tandem en Parachutisme		375 €
CQP de plieur de parachutes de secours		1500 €
CQP de réparateur de parachutes de secours		2000 €
Tarif identique pour chacun des 2 CQP ci-dessous : *CQP de moniteur de vol à plat en soufflerie. *CQP technicien sportif de vol en soufflerie.	Tests techniques	150 €
	Certification bloc 1	200 €
	Certification bloc 2	200 €
	Certification bloc 3	200 €
	Certification bloc 4	200 €
Nb : Les séquences de formations au CQP de moniteur de vol à plat en soufflerie sont mises en œuvre par des organismes de formation habilités par la commission d'habilitation mise en place par la FFP conformément au règlement du CQP. Vous trouverez toutes les informations complémentaires concernant les stages de formation (programmes, dates, lieux, organisateurs, modalités d'inscription, contacts, etc.) sur le site internet de la FFP (www.ffp.asso.fr)		
Stages de formation continue des dirigeants et des directeurs techniques		Gratuit
Qualification « caméra embarquée » pour BEES/BPJEPS Tandem		50 €
Qualification « Handi FFP » pour BEES/BPJEPS Tandem		Gratuit



Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris

 : 01 53 46 68 68

@ : ffp@ffp.asso.fr –  : www.ffp.asso.fr